

ARRETE n°02/2024
Route de Chardon

Portant règlementation du stationnement et de la circulation routière

Le Maire de la Commune de Colombier-le-Vieux

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, modifiée et complétée par Loi n°82-623 du 22 Juillet 1982 et 83-8 du 7 janvier 1983 ;

Vu le décret n°82-389 du 10 mai 1982 relatif aux pouvoirs des préfets et à l'action des services et organismes publics de l'Etat dans les départements ;

Vu les articles L 2212-2 et L 2213-1 du code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la route,

Vu le code de la voirie Routière ;

Vu les arrêtés formant le règlement général de police de la commune ;

Considérant les travaux de raccordement d'eau potable qui auront lieu le 19/02/2024 et le 23/02/2024 sur la voie route de chardon, par la société TLE SAUR.

Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement dans un but de sécurité publique aux alentours et sur son parcours,

Considérant l'intérêt général,

A R R E T E :

Article 1 : Afin de permettre à M. Jean-Philippe CHAPTOIS, représentant, de la société TLE SAUR, Le Rochette, 07300 Saint-Jean-de-Muzols ; la circulation des véhicules sera interdite dans les deux sens de circulation sur la voie suivante Route de Chardon et ce, **entre le 19/02/2024 et le 23/02/2024 à partir de 8h00** pour 1 journée et demie.

Article 2 : Pendant cette période, la voie de circulation sera fermée dans les deux sens à tous véhicule, à l'exception des services des secours (pompiers, ambulance...). Une plaque de circulation sera mise en place en cas d'urgence.

Article 3 : Pendant cette même période, le stationnement des véhicules sera interdit.

Article 4 : La signalisation réglementaire sera mise en place par les soins et à la charge du demandeur. Des panneaux de chantier et interdiction de circuler seront installés aux abords du chantier.

Article 5 : Sont chargés de l'exécution du présent arrêté, chacun en ce qui les concerne :

- Madame Le Maire,
- Monsieur le Chef de la Gendarmerie de Saint-Félicien,
- M. Jean-Philippe CHAPTOIS, représentant, de la société TLE SAUR, Le Rochette, 07300 Saint-Jean-de-Muzols

Fait à Colombier-le-Vieux, le 12/01/2024

Le Maire



Mme Béatrice FOUR